

CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 24 mai 2012 -

Présents : 21 conseillers

Absents : GLOAGUEN Cédric (procuration LAURENT Léa), FLOCH Marianne.

Secrétaire de séance : ANSQUER Nadine.

1/ **Délibération** approuvant à l'unanimité la cartographie de l'inventaire des zones humides de la commune effectuée par le syndicat mixte du SAGE (OUESCO).

2/ **Délibération** autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux (lot n°3 – charpente) de restauration de la chapelle Notre Dame de Tréminou, pour un montant de 20 813,28 € H.T. Une demande de subvention complémentaire sera présentée au Conseil Général du Finistère.

3/ **Délibération** approuvant le projet d'avenant à la convention de promotion et de développement touristique à intervenir entre la commune et l'office de tourisme de Guilvinec. Le montant de la participation au fonctionnement de l'office est de 6 952 euros pour 2012.

4/ **Discussion et vote à l'unanimité :**

- de la D.M. n°1 - Budget général :

Transfert de 20 000 € en dépenses de fonctionnement
de l'article 676 / chap 042 (différences sur réalisations)
à l'article 6811 / chap 042 (dotations aux amortissements)

Inscription de 20 000 € en section d'investissement :
en dépenses au 020 (dépenses imprévues)
en recettes au 28188 / chap 040 (autres immobilisations)

- de la D.M. n°1 – Budget assainissement :

Transfert de 9 500 € en dépenses de fonctionnement :
de l'article 022 (dépenses imprévues)
à l'article 628 (autres services extérieurs)

- de la mise en place d'une participation pour la pose de buses par les services techniques municipaux (accès aux propriétés privées).

Communication des rapports annuels 2011 relatifs :

- Au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif (SAUR)
- Au service public d'assainissement non collectif (SAUR)

VU pour être affiché le 30 mai 2012 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.



Le Maire,
Léa LAURENT